

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 12	
Votants : 12	
Pouvoirs : 0	
Pour	12
Contre	/
Abstention	/
Date de convocation :	
08/04/2021	
Date d'affichage :	
14/04/2021	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un,  
Le douze avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.

**Absents-Excusés :**

Monsieur Bernard PRAIZELIN.

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N°2021/04/046: Création des postes de la micro-crèche pour 2021**

Suite à la décision de reconduction du service de micro-crèche sur le printemps, l'été et l'automne 2021, des postes doivent être créés pour assurer ce service.

Pour mémoire, il est rappelé que :

L'ouverture du service est prévue 3 jours par semaine les lundi, mardi et mercredi de 8h45 à 17h00 du 31 mai au 30 juin et du 30 août au 1<sup>er</sup> décembre ;

L'ouverture du service est prévue 5 jours par semaine du lundi au vendredi de 8h45 à 17h du 5 juillet au 27 août ;

Le service de micro-crèche sera fermé le 14 juillet, du 25 au 27 octobre et le 1<sup>er</sup> novembre.

Monsieur le maire indique également qu'un accompagnement de la cantine scolaire ou du service panier repas sera à assurer par les agents de la micro-crèche et ce dès le 3 mai.

Aussi, il soumet au conseil municipal la création des postes suivants :

Grade : Adjoints d'animation territorial

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée du 01/05/2021 au 05/12/2021

Le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à créer ces postes dans les conditions précitées.

**Après exposé et en avoir délibéré,**

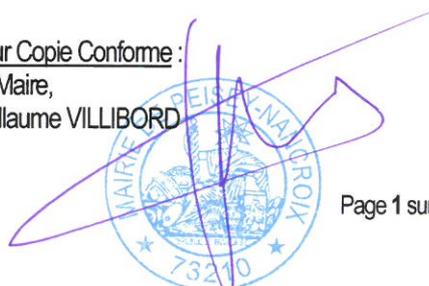
**Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **DECIDE** de créer les postes saisonniers dans les conditions précitées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer les contrats correspondants ;
- **ASSURE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour Copie Conforme :

Le Maire,  
Guillaume VILLIBORD



AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20210601-2021\_04\_046-DE  
en date du 01/06/2021 ; REFERENCE ACTE : 2021\_04\_046